

COLLÈGES

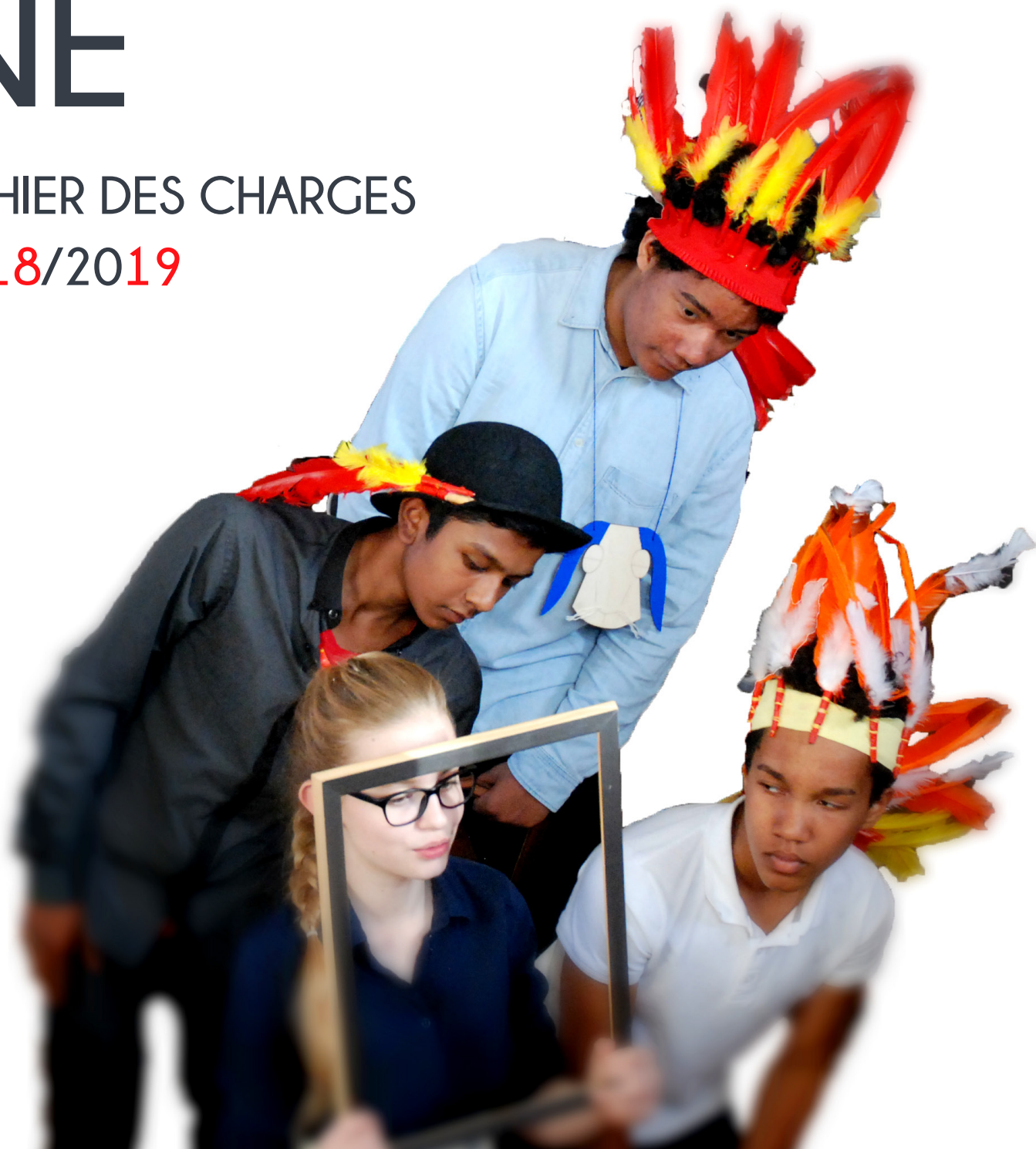
EN

SCÈ-

NE

CAHIER DES CHARGES

2018/2019



LES OBJECTIFS DE COLLÈGES EN SCÈNE //

En complément des dispositifs pilotés par l'Éducation nationale, « Collèges en scène » propose plusieurs projets culturels aux collèges marnais, qui se veulent un enrichissement de l'éducation artistique sur le territoire.

Tous les champs de la création sont concernés et développés de façon différente selon les actions en privilégiant les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : les connaissances, la pratique artistique et la rencontre avec les œuvres.

Le souhait est d'instaurer une relation forte entre les élèves, l'équipe pédagogique et la structure culturelle ou la compagnie intervenante. Les projets sont discutés en amont avec le chef d'établissement, le référent du projet au sein de l'établissement, les professeurs concernés lors de réunion(s) préparatoire(s), afin que les contenus soient adaptés au mieux aux élèves et aux objectifs pédagogiques des enseignants et de l'établissement. Les projets élaborés sont également inscrits dans un projet de classe ou d'établissement.

Un bilan est dressé à la fin de chaque projet. Il est indispensable que l'ensemble des partenaires puisse s'exprimer sur l'action développée et les éventuelles adaptations ou prolongements si son renouvellement est envisagé. Des réunions sont organisées à la fin des projets entre le collège, l'intervenant artistique et le service culturel du Département. Les professeurs ainsi que les intervenants ont un questionnaire à remplir concernant leurs ressentis sur l'action.



MODALITÉS GÉNÉRALES //

CADRE GÉNÉRAL DU DISPOSITIF

- > Les projets peuvent être déposés par des artistes, compagnies, structures culturelles du Département de la Marne. Le dépôt des candidatures s'effectue auprès du Département de la Marne, par mail ou par courrier avant le 31 janvier 2018.
- > Les projets s'adressent à l'ensemble des 60 collèges publics et privés de la Marne.
- > Chaque projet doit être inscrit dans un projet de classe ou d'établissement du collège et se distinguer des projets déjà financés par le département tels que les Projets Artistiques Globalisés, Collège au Cinéma, Collèges à l'Opéra ...

OBJECTIFS

- > Créer les conditions pour les collégiens d'une réelle rencontre avec une oeuvre, une pratique artistique et un apprentissage.
- > Donner la possibilité aux collégiens de fréquenter des oeuvres et de pratiquer une discipline artistique encadrée par des artistes engagés dans des actions de création sur le territoire.
- > Assurer une représentation de la diversité des expressions artistiques et culturelles au sein des collèges.
- > Assurer un égal accès à la culture en tout point du territoire départemental.
- > Restituer par le biais d'un spectacle ou d'une exposition ce que les collégiens ont pu créer durant les ateliers.

STRUCTURATION DE L'ACTION

- > Chaque projet concerne un ou plusieurs groupe classe pendant le temps scolaire.
- > Il est organisé en deux temps principaux : un temps de pratique collective ou individuelle pour construire le projet ; et un temps dédié à la clôture du projet, sous forme de spectacle ou d'exposition du travail effectué.
- > Tous les projets doivent comporter des ateliers de pratique artistique et une restitution de leur travail devant un public à la fin de l'action.

SUBVENTION

- > Le versement de la subvention est conditionné par la transmission au Département du calendrier prévisionnel par la structure ou l'artiste menant le projet.
- > Le montant de la subvention est déterminé en fonction du budget validé, et réajusté sur présentation du bilan définitif et des dépenses réalisées.
- > Une convention entre le département de la Marne, la structure culturelle et l'établissement scolaire précise les modalités de l'action, de l'attribution et du versement de la subvention.

CONTACT

DÉPARTEMENT DE LA MARNE
Direction de l'Éducation, des Loisirs et de la Mobilité
Service des Affaires Culturelles
Claire MAURY
2 bis rue de Jessaint - CS 30454
51038 Châlons-en-Champagne
03.26.69.40.55 / 07.70.22.12.52
claire.maury@marne.fr

CALENDRIER DE L'APPEL À PROJET

NOVEMBRE 2017

> publication de l'appel à projet sur le site internet www.marne.fr
(rubrique Les Actions > éducation et jeunesse > Projets éducatifs dans les collèges)

JUSQU'AU 31 JANVIER 2018

> date limite de dépôt des dossiers par courrier ou par mail

DU 1^{ER} FÉVRIER AU 16 MARS 2018

> examen des propositions
> présentation des projets au coordonnateur second degré de l'Éducation nationale

AVRIL 2018

> présentation des propositions devant la Commission Culture du Conseil départemental
> délibération de la Commission Permanente, suivie de l'envoi d'une notification écrite aux porteurs de projet

MAI 2018

> élaboration de la plaquette destinée aux collèges

JUIN 2018

> envoi de la plaquette Collèges en scène aux Chefs d'établissements

JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2018

> inscription des établissements sur les projets
> affectation des projets par le service culturel du département

ENTRE OCTOBRE 2018 ET JUIN 2019

> Réunions entre les établissements et les structures, organisées par le département
> mise en place des ateliers et des restitutions